



**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 portant nomination du coordinateur pour le programme de formation « Réseaux de Télécommunication », dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, notamment son article 7 ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Réseaux de Télécommunication », offert au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette, Monsieur Gérard Neu, Professeur, est nommé coordinateur pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant une commission ad hoc pour procéder à la validation des acquis de l'expérience dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 12 (3) ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Réseaux de Télécommunication », offert au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (LTE), est instituée une commission ad hoc appelée à procéder à la validation des acquis de l'expérience pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

La commission ad hoc visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :  
Monsieur Patrick Straus, Directeur du LTE  
Monsieur Sylvain Piren, Directeur adjoint  
Monsieur Gérard Neu, Professeur  
Monsieur Luc Morth, Professeur.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre de la commission ad hoc pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 portant nomination du coordinateur pour le programme de formation « Chimie analytique », dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique du Centre (LTC) pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, notamment son article 7 ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) «Chimie analytique», offert au Lycée Technique du Centre (LTC), Monsieur Marco Freymann, Professeur de sciences, est nommé coordinateur pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant un jury d'examen pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique du Centre (LTC) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 16 ;  
Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) «Chimie analytique», offert au Lycée Technique du Centre (LTC), est institué un jury d'examen pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

Le jury d'examen visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Président: Madame Christiane Huberty, Conseiller au MESR

Membres: Monsieur Serge Winandy, Directeur adjoint du LTC  
Monsieur Marco Freymann, Professeur  
Monsieur Michel Morché, Professeur  
Monsieur Paul Assel, Professeur  
Monsieur Christian Napoli, Professeur  
Monsieur Mike Anen, Professeur.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre du jury d'examen pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Arrêté ministériel du 13 janvier 2017 instituant un jury d'examen pour les études dans le cadre du programme des formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) au Lycée Technique de Bonnevoie (LTB) pour l'année scolaire 2016-2017.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 16 ;  
Vu le règlement grand-ducal du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Dessinateur-constructeur sur métal », offert au Lycée Technique de Bonnevoie (LTB), est institué un jury d'examen pour l'année scolaire 2016-2017.

**Art. 2.**

Le jury d'examen visé à l'article 1<sup>er</sup> se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Président : Monsieur Jerry Lenert, Pédagogue au MESR

Membres :  
Monsieur Jean-Marie Wirtgen, Directeur du LTB  
Monsieur Robert Reitz, Professeur  
Monsieur Pierre Conrad, Professeur  
Monsieur Tim Hengen, Professeur  
Monsieur Jean-Pierre Koob, Professeur  
Madame Françoise Reuter, Professeur.

**Art. 3.**

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une copie de cet arrêté sera adressée à chaque membre du jury d'examen pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 janvier 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes - Nomination.**

Par arrêté ministériel du 6 janvier 2017 a été nommé :

Membre effectif :

Madame Juliana D'Alimonte, Ministère de la Santé.

